



*Sur as vol de Suresnes qui  
suscite d'y revienne*

**S U R E S N E S**

Gestion des Instances  
BR/KM - 37.10/18.28

*Publication par affichage, le 18/04/2016*

**Compte rendu des votes de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2016 en vertu de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Adoption du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 mars 2016.

**Adopté à l'UNANIMITE**

**DÉCISIONS DU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (pour information)**

#### DECISIONS

- N°16-016, 16017 et 16018 Passation de baux d'habitation à usage de résidence principale, sis 19, rue de Verdun.  
N°16-019, 16-022, 16-025 Musée d'Histoire Urbaine et Sociale : conventions de prêts.  
N°16-020, 16-021 et 16026 Passation de conventions de mise à disposition de la Galerie Artcad.  
N°16-023 Chasse aux œufs 2016 : passation d'une convention avec la Croix-Rouge Française pour la mise en place d'un dispositif préventif de secours.  
N°16-024 Mise à la réforme d'un véhicule municipal.  
N°16-027 Passation d'une convention de mise à disposition au bénéfice du docteur Eyraud, d'un local au Centre Médical Municipal Raymond Burgos.

#### DÉLIBÉRATIONS

##### AFFAIRES GÉNÉRALES

**N°1 ADHESIONS DE LA VILLE A DIVERS ASSOCIATIONS ET ORGANISMES POUR L'ANNEE 2016.**

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver l'adhésion de la ville de Suresnes à chacun des organismes précisés dans la délibération pour l'année 2016, moyennant le versement de la cotisation y afférente.

**Adopté à LA MAJORITE : 34 POUR dont 10 pouvoirs - 2 CONTRE : M. SALLES, Mme HERVE - 6 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir : M. IACOVELLI, M. D'ASTA, Mme DEMEAUX, Mme MELHAC, Mme BALLUT, M. BALENSI.**

**N°2 DEBAT ANNUEL SUR LA FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Le Conseil Municipal a pris acte de la tenue du débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal.

**N°3 CONVENTION-TYPE DE MISE A DISPOSITION DE LA GALERIE ARTCAD, SITUÉE ESPLANADE DES COURTIEUX, A PASSER AVEC LES EXPOSANTS.**

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la convention-type de mise à disposition de la galerie Artcad à passer entre la Ville et les exposants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition à intervenir, au tarif fixé par le Conseil Municipal.

**Adopté à l'UNANIMITÉ (2 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir : Mme BALLUT, M. BALENSI)**

**N°4 FESTIVAL DES VENDANGES 2016 : CONTRAT-TYPE DE CESSION DE DROITS DE REPRESENTATION A PASSER AVEC LES COMPAGNIES.**

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le contrat-type de cession de droits de représentation à passer entre la Ville et les compagnies ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de cession de droits de représentation à intervenir entre la Ville et les compagnies.

**Adopté à l'UNANIMITÉ (2 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir : Mme BALLUT, M. BALENSI)**

*VIE DE LA CITE*

**N°5 BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC L'ASSOCIATION CULTUELLE BETH YAACOV POUR DES LOCAUX SITUÉS 13-15, RUE LEDRU-ROLLIN.**

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la création d'une servitude conventionnelle entre la Ville et Suresnes Habitat relative à la canalisation d'assainissement de la cité de l'Europe se trouvant dans le bien situé 13-15 rue Ledru-Rollin, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent et à procéder à sa publication au Service de la publicité foncière compétent ;
- d'approuver pour une durée de 30 ans le bail emphytéotique administratif au sens de l'article L. 1311-2 du Code Général des Collectivités Territoriales à passer avec l'association Beth Yaacov pour l'édification d'un lieu de culte et fixer le montant du loyer annuel à la somme de 14 480 €, indexée annuellement sur l'indice BT01 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer et tout acte y afférent.

**Adopté à LA MAJORITE : 40 POUR dont 11 pouvoirs - 2 CONTRE : M. SALLES, Mme HERVE**



**N°6 TARIFS ET FORMULES D'ABONNEMENT POUR LE THEATRE DE SURESNES JEAN VILAR, APPLICABLES A COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2016.**

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la nouvelle grille tarifaire du Théâtre de Suresnes Jean Vilar pour la saison 2016/2017.

Adopté à l'UNANIMITE (4 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir : M. SALLES, Mme HERVE, Mme BALLUT, M. BALENSI)

**N°7 APPROBATION DE TARIFS PREFERENTIELS AUX DETENTEURS DE LA CARTE JEUNES A LA PISCINE DES RAGUIDELLES ET AU CINEMA LE CAPITOLE.**

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les tarifs préférentiels aux détenteurs de la Carte Jeunes pour l'entrée à la piscine des Raguidelles et au cinéma Le Capitole, applicables à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.

Adopté à l'UNANIMITE (2 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir : Mme BALLUT, M. BALENSI)

**CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT**

**N°8 CREATION D'UN ASCENSEUR AU GROUPE SCOLAIRE DES COTTAGES AFIN D'AMELIORER L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE.**

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'accepter la création d'un ascenseur au groupe scolaire des Cottages, sis 32, rue des Cottages ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires en vue de réaliser cette création et à signer les documents y afférents, notamment en ce qui concerne, la déclaration préalable ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possible.

Adopté à l'UNANIMITE

**N°9 REMPLACEMENT DE L'ELEVATEUR VERTICAL EXTERIEUR POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE AU THEATRE JEAN VILAR.**

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'accepter les travaux de remplacement de l'élévateur vertical extérieur pour les personnes à mobilité réduite au Théâtre Jean Vilar ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires en vue de réaliser ces travaux et à signer les documents y afférents, notamment en ce qui concerne la déclaration préalable.

Adopté à l'UNANIMITE



## AMENAGEMENT URBAIN

### N°10 OPERATION DUCLAUX : APPROBATION DU COMPTE-RENDU FINANCIER ANNUEL, DU BILAN FINANCIER ET DU PLAN DE TRESORERIE PREVISIONNELS DE LA SEM 92.

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le compte-rendu financier de l'année 2015,
- d'approuver le bilan financier et le plan de trésorerie prévisionnels.

Adopté à PUNANIMITE (4 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir : M. SALLES, Mme HERVE, Mme BALLUT, M. BALENSI)

### N°11 BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES AU 31 DECEMBRE 2015. RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil Municipal a pris acte des acquisitions et cessions réalisées au 31 décembre 2015.

### N°12 TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL.

Le Conseil Municipal a décidé :

- de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en fonction d'un tableau annexé.

Adopté à PUNANIMITE (4 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir : M. SALLES, Mme HERVE, Mme BALLUT, M. BALENSI)

## REGLEMENTATION

### N°13 MARCHE PUBLIC POUR LA GESTION D'UNE REGIE PUBLICITAIRE POUR LE MAGAZINE D'INFORMATION LOCALE ET LE GUIDE PRATIQUE DE LA VILLE DE SURESNES.

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement du marché relatif à la gestion d'une régie publicitaire pour le magazine d'information locale et le guide pratique de la ville de Suresnes, conclu pour une période d'un an, renouvelable par tacite reconduction trois fois pour une durée identique, sans montant de commandes minimal ni maximal, avec la société CITHEA, Registre du Commerce et des Sociétés de Paris n° 422 962 233, domiciliée 178, quai Louis Blériot 75016, Paris; sur la base de l'annexe financière de l'acte d'engagement.

Adopté à PUNANIMITE (4 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir : M. SALLES, Mme HERVE, Mme BALLUT, M. BALENSI)



**N°14 ACTUALISATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE), A COMPTEUR DU 1ER JANVIER 2017.**

Le Conseil Municipal a décidé :

- de confirmer la suppression de l'exonération de droit des enseignes dont la superficie totale est inférieure ou égale à 7 m<sup>2</sup> ;

Adopté à LA MAJORITE (36 POUR dont 9 pouvoirs - 5 CONTRE dont 1 pouvoir : M. SALLES, Mme HERVE, M. IACOVELLI, M. D'ASTA, Mme DEMEAUX - 2 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir : Mme BALLUT, M. BALENSI)

- d'actualiser les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Adopté à LA MAJORITE (39 POUR dont 9 pouvoirs - 2 CONTRE : M. SALLES, Mme HERVE - 2 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir : Mme BALLUT, M. BALENSI)

**FINANCES**

**N°15 COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL : RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE LA DETTE DE LA VILLE DE SURESNES - ANNEE 2015.**

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel sur la gestion de la dette de la ville de Suresnes pour l'année 2015.

**N°16 POUVOIRS DU MAIRE - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN MATIERE DE GESTION DE LA DETTE.**

Le Conseil Municipal a décidé :

- de définir la politique d'endettement, déterminer le profil de la dette pour 2016 et recourir aux produits de financement à court, moyen et long terme selon des dispositions précisées ;
- de donner délégation à Monsieur le Maire en matière de gestion de la dette et de l'autoriser à souscrire, pour les besoins de trésorerie de la collectivité, une ligne de trésorerie pour un montant maximal de 3 000 000 € (trois millions d'euros) selon des dispositions précisées, lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations, retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné et du gain financier espéré, passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée, résilier l'opération arrêtée, signer les contrats et les opérations de couverture répondant à des conditions précisées, définir le type d'amortissement et procéder éventuellement à un différé d'amortissement, procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés ou à des consolidations, passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêts, allonger la durée du prêt et modifier la périodicité et le profil de remboursement, procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours avec ou sans indemnités compensatrices selon les termes convenus avec l'établissement bancaire, contracter tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restants dus dans la limite du montant voté en 2016, et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques susmentionnées ;  
En outre, dans l'intérêt de la collectivité, et dans les limites et conditions précisées dans la délibération, M. le Maire pourra décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts et passer à cet effet les actes nécessaires.

Adopté à LA MAJORITE (41 POUR dont 10 pouvoirs - 2 CONTRE : M. SALLES, Mme HERVE)

**N°17 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT MUNICIPAL.**

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le compte administratif 2015 du Budget Principal et du budget annexe du Restaurant municipal, comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL**

<input type="checkbox"/> Section de fonctionnement	
◆ Excédent – Autofinancement disponible	14 097 576,69 €
<input type="checkbox"/> Section d'investissement	
◆ Besoin de financement couvert par l'autofinancement disponible	8 415 336,27 €
<b>Excédent de clôture – Autofinancement net après clôture</b>	<b>5 682 240,42 €</b>

**BUDGET RESTAURANT MUNICIPAL**

<input type="checkbox"/> Section de fonctionnement	
◆ Excédent – Autofinancement disponible	0,00 €
<b>Excédent de clôture</b>	<b>0,00 €</b>

Adopté à LA MAJORITE : 38 POUR dont 9 pouvoirs – 4 CONTRE dont 1 pouvoir : Mme BALLUT, M. BALENSI, M. SALLES, Mme HERVE). / M. le Maire ne prend pas part au vote.

**N°18 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL DE LA VILLE DE SURESNES – EXERCICE 2015.**

Le Conseil Municipal a décidé :

- de constater que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par Monsieur le Trésorier Principal de Puteaux n'appelle ni réserve ni observation.

Adopté à l'UNANIMITE (2 ABSTENTIONS : M. SALLES, Mme HERVE)

**N°19 AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET PRINCIPAL.**

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'affecter en application de l'instruction budgétaire et comptable M14, les résultats de fonctionnement dégagés sur l'exercice 2015 comme suit :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>14 097 576 ,69 €</b>
◆ Sur la section d'investissement Pour couvrir le besoin de financement <i>Chapitre 10, article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »</i>	8 415 336,27 €
◆ Sur la section de fonctionnement En réserve disponible <i>Chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté »</i>	5 682 240,42 €

Adopté à l'UNANIMITE (4 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir : M. SALLES, Mme HERVE, Mme BALLUT, M. BALENSI)

**N°20 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT MUNICIPAL.**

Le Conseil Municipal a décidé :

- de bien vouloir voter par chapitre le budget primitif pour l'exercice 2016 du budget principal et du budget annexe du Restaurant municipal.

- Budget principal : 160 326 287,83 €

Budget principal	Reports 2015	Propositions nouvelles	Budget 2016
<u>Section d'investissement</u>			
DEPENSES	9 430 787,91 €	28 104 557,50 €	37 535 345,41 €
RECETTES	9 430 787,91 €	28 104 557,50 €	37 535 345,41 €
<u>Section de fonctionnement</u>			
DEPENSES		122 790 942,42 €	122 790 942,42 €
RECETTES	5 682 240,42 €	117 108 702,00 €	122 790 942,42 €

- Budget annexe du Restaurant municipal : 312 685,00 €

Restaurant municipal	Reports 2015	Propositions nouvelles	Budget 2016
<u>Section de fonctionnement</u>			
DEPENSES		312 685,00 €	312 685,00 €
RECETTES		312 685,00 €	312 685,00 €

Adopté, pour chacun des chapitres, à la MAJORITE : 35 POUR dont 8 pouvoirs – 4 ABSTENTIONS : M. IACOVELLI, M. D'ASTA, Mme DEMAUX, Mme MEILHAC - 4 CONTRE dont 1 pouvoir : Mme BALLUT, M. BALENSI, M. SALLES, Mme HERVE)

**N°21 VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016.**

Le Conseil Municipal a décidé :

- de reconduire les taux d'imposition votés en 2015, soit :
- 21.90% pour la taxe d'habitation (taux de référence 2015 pour la commune : 15.21%, augmenté de la part TH qui revenait jusqu'à présent à l'EPCI, soit 6.69%) ;
  - 19,02 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
  - 112.80% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (taux de référence 2015 pour la commune : 111.18%, augmenté de la part qui revenait jusqu'à présent à l'EPCI, soit 1.62%).

Adopté à LA MAJORITE (39 POUR dont 8 pouvoirs – 4 CONTRE dont 1 pouvoir : M. SALLES, Mme HERVE, Mme BALLUT, M. BALENSI)



N°22 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT  
POUR L'EXERCICE 2016.

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver l'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement aux différents organismes et associations, pour l'exercice 2016.

Adopté à LA MAJORITE (39 POUR dont 7 pouvoirs - 2 CONTRE : M. SALLES, Mme HERVE - 2 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir : Mme BALLUT, M. BALENSI)

Un vote à part a été demandé pour la prise en charge des frais de scolarité dans les écoles privées hors Suresnes : 35 POUR dont 7 pouvoirs - 6 CONTRE : M. SALLES, Mme HERVE, M. IACOVELLI, M. D'ASTA, Mme DEMEAUX, Mme MEILHAC - 2 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir : Mme BALLUT, M. BALENSI.

Mme DE SEPTENVILLE ne prend pas part au vote pour la subvention attribuée au Club Longchamp.

Fait à Suresnes, le 18/04/2016

  
Christian DUPUY  
Maire de Suresnes  
Vice-Président du Conseil Départemental  
des Hauts-de-Seine